

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MALLET Annie, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Membre excusé :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme MOULIERE Gilberte.

## **MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION N°1**

L'élu à l'urbanisme rappelle que l'on mène de front 2 procédures :

- La révision globale du PLU qui va prendre un peu de temps
- La modification simplifiée du PLU afin de pouvoir lever l'emplacement réservé au niveau du city stade et de permettre aussi certains ouvrages d'intérêt collectif (transfo EDF).

Cette deuxième partie suit son cours puisque fin juillet nous avons reçu de l'ARS un courrier indiquant que nous n'aurions pas besoin d'étude environnementale.

Il convient donc de poursuivre cette procédure en mettant le dossier à disposition du public. Cela nécessitera l'ouverture d'un cahier de doléance pendant 1 mois en mairie et de l'envoi dudit dossier aux personnes publiques associées

A l'issue, soit le 06/11/2021, le maire pourra adopter le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **CESSION COMMUNE/SCI ALCG**

Le Maire expose que lors d'un précédent conseil, l'ensemble des élus avait voté favorablement pour la vente d'une maison au camp des Nonnes à M Grégory CELLIER. L'acte de vente a été passé le 05 aout dernier.

Depuis cette date, les derniers ayants droits ANGDM sont décédés et la SCI ALCG s'était positionné il y a longtemps concernant ce rachat. Monsieur le Maire propose de vendre cette habitation car le propriétaire s'est engagé à faire de la location ce qui aura pour effet de redynamiser le quartier.

Il convient de lui céder également les terrains jouxtant l'habitation ce qui permettra de faire disparaître des caves en ruine, véritable verrue dans le paysage de ce quartier

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **BONS ALIMENTAIRES AMICALE CYCLISTE**

L'amicale cycliste Grand Combienne souhaite organiser une manifestation autour d'une nouvelle discipline : le « Gravel ».

Pour ce faire, Monsieur le Maire expose que son Président a demandé une subvention. Il propose la fourniture de bons alimentaires à hauteur de 150€ payés directement à Intermarché, bons que l'association pourra récupérer pour acheter divers produits alimentaires pour la randonnée cycliste.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire recense des doléances concernant le manque de containers ordures ou des contenances trop petite.

Il suggère que l'on fasse un mail auprès des services d'Alès Agglomération.

La séance est levée à 20 heures